

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/07/2018

Dossier complet le :

24/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-6980

### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement à usage d'activités de 7 lots, sur une assiette foncière de près de 60 589 m<sup>2</sup> au sein de la commune de GUJAN-MESTRAS (33).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS B3L

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alain LAFON

RCS / SIRET

8 0 0 | 2 2 1 | 9 1 3 | 0 0 0 1 8

Forme juridique

SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
39 a)	Travaux créés sur une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure 40 000 m <sup>2</sup> .
39 b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles n°20, 21, 22 et 75 de la section DD pour l'implantation d'un lotissement à usage d'activités comprenant des hôtels, restaurants, résidence services, pôle médical, bureaux et commerces sur la commune de GUJAN-MESTRAS (33).

L'aménagement comprendra un total de 7 lots de surfaces variables desservis par une voirie intérieure. L'accès pourra se faire à partir de la Route des Grands Lacs à l'Ouest.

L'opération est en accord avec les orientations d'urbanisation de la commune, étant donné que l'emprise du projet est comprise en zone AUy du PLU.

L'emprise cadastrale du projet est de 60 589 m<sup>2</sup> dont 38 921 m<sup>2</sup> de surfaces aménagées (Lots, voirie, trottoir...).

## 4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement d'activités économiques vise à combler la dent creuse urbaine de cette zone et étendre et diversifier l'offre commerciale et artisanale sur la station balnéaire qu'est GUJAN-MESTRAS. Tout ceci en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme et en respectant les espaces boisés classés présents tout autour du projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, gaz, basse tension, défense incendie, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers, accotements et enrobés.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs locaux et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées et stockées sous la chaussée puis infiltrées.

La gestion des eaux usées se fera par un réseau d'assainissement dont le rejet se fera en gravitaire dans une station de refoulement puis vers le réseau existant.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	60 589 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	~30 000 m <sup>2</sup>
Surfaces des lots	de 1 880 à 13 150 m <sup>2</sup> par lot
Surface totale lotie	35 724 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée des parties communes	1 482 m <sup>2</sup>
Espaces verts et réserve foncière en EBC	14 637 m <sup>2</sup>
Surface à défricher	50 028 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelles n° 20, 21, 22 et 75 section  
DD  
Route des Grands Lacs  
33 470 GUJAN-MESTRAS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1° 10' 56"   Lat.  44° 6' 79"  

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Point d'arrivée :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF II la plus proche, "Bassin d'Arcachon" se situe à environ 2,6 km du projet, derrière la voie de chemin de fer, au Nord. Et la ZNIEFF I la plus proche, "Domaines endigués du Delta de la Leyre" est à 5 km au Nord-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUJAN-MESTRAS est une commune littorale soumise aux dispositions de la "loi littoral". Toutefois, le projet qui intègre par ailleurs des espaces verts, s'insère en continuité du tissu urbain, et ce dernier ne fait pas partie des espaces proches du rivage ni d'un espace naturel remarquable du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas au sein d'une zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. De plus, les investigations de terrain n'ont pas mis en évidence de zones humides via les critères flore/habitats et pédologiques.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de GUJAN-MESTRAS est concernée par un PPRIF prescrit depuis 2004. Le site étudié est bordé par la RD 652 à l'est et l'A 660 au sud ce qui constitue une véritable barrière concernant le risque du feu de forêt. De plus, les abords du projet sont principalement constitués d'habitations (surfaces bâties) d'où le risque minime d'incendie de forêt. La commune de GUJAN-MESTRAS fait partie du TRI du Bassin d'Arcachon. Le projet se situe 1,6 km au sud des zones délimitées de probabilité d'inondation et n'est donc pas concerné par le PPR submersion marine du Bassin d'Arcachon.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur la base de données BASOL. En revanche, un ancien site industriel et activités de service recensé dans la base de données BASIAS est présent dans un rayon de 500 m autour du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2,1 km de la ZSC " Forêts dunaires de La Teste de Buch" et à 2,6 km de la ZSC "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" et de la ZPS "Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2,1 km du site classé "Dune du Pyla et de la forêt usagère"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, ces espaces sont très communs en Aquitaine et sont enclavés dans le tissu urbain ce qui effarouche de nombreuses espèces. La faune sera en mesure de migrer vers les milieux plus favorables autour de la zone de projet. Une partie de cette faune pourra également se maintenir au niveau des espaces verts et de la réserve foncière en EBC du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux et individus. Les incidences indirectes via le réseau hydrographique sont également à exclure au vu du système de gestion des eaux pluviales qui ne prévoit pas de rejet dans le réseau hydrographique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000. Aucune espèce déterminante ZNIEFF n'a été retrouvée sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement entraînera la consommation d'espaces naturels, essentiellement forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Non concerné - Retrait-gonflement des argiles : Non concerné - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Commune concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation locale du trafic de par sa nature de lotissement à usage d'activités économiques.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes.  Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futurs entrepôts et les éclairages publics (voiries).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées et stockées sous la chaussée puis infiltrées.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux usées se fera par un réseau d'assainissement dont le rejet se fera en gravitaire dans une station de refoulement puis vers le réseau existant.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement des espaces boisés modifiera la vision paysagère du site depuis la voirie. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation de secteur d'activités. Cependant, celui-ci s'insère en continuité d'une zone d'activités déjà existante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

SAS B3L est le maître d'ouvrage d'un autre aménagement sur la commune de GUJAN-MESTRAS. Il s'agit du Domaine du Lac, un lotissement de 35 lots dont un collectif sur une superficie de 3ha 17a 70ca. Celui-ci est complètement réalisé et bâti en quasi-totalité. L'incidence susceptible d'être cumulée est la consommation d'habitats naturels.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir la note ERC à la fin du compte rendu de terrain

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par infiltration, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site d'étude est composé d'habitats naturels très communs au niveau local et régional, abritant un cortège d'espèces très communes également.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Compte-rendu de terrain (5)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



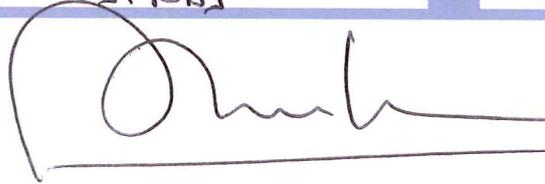
Fait à

GUSAN-NESTRAI

le,

22/07/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS  
Route des GRANDS LACS - RD N°652

Réf. Cadastre:  
Section DD N°20-21-22-75-79-80

Date:  
19/06/2018

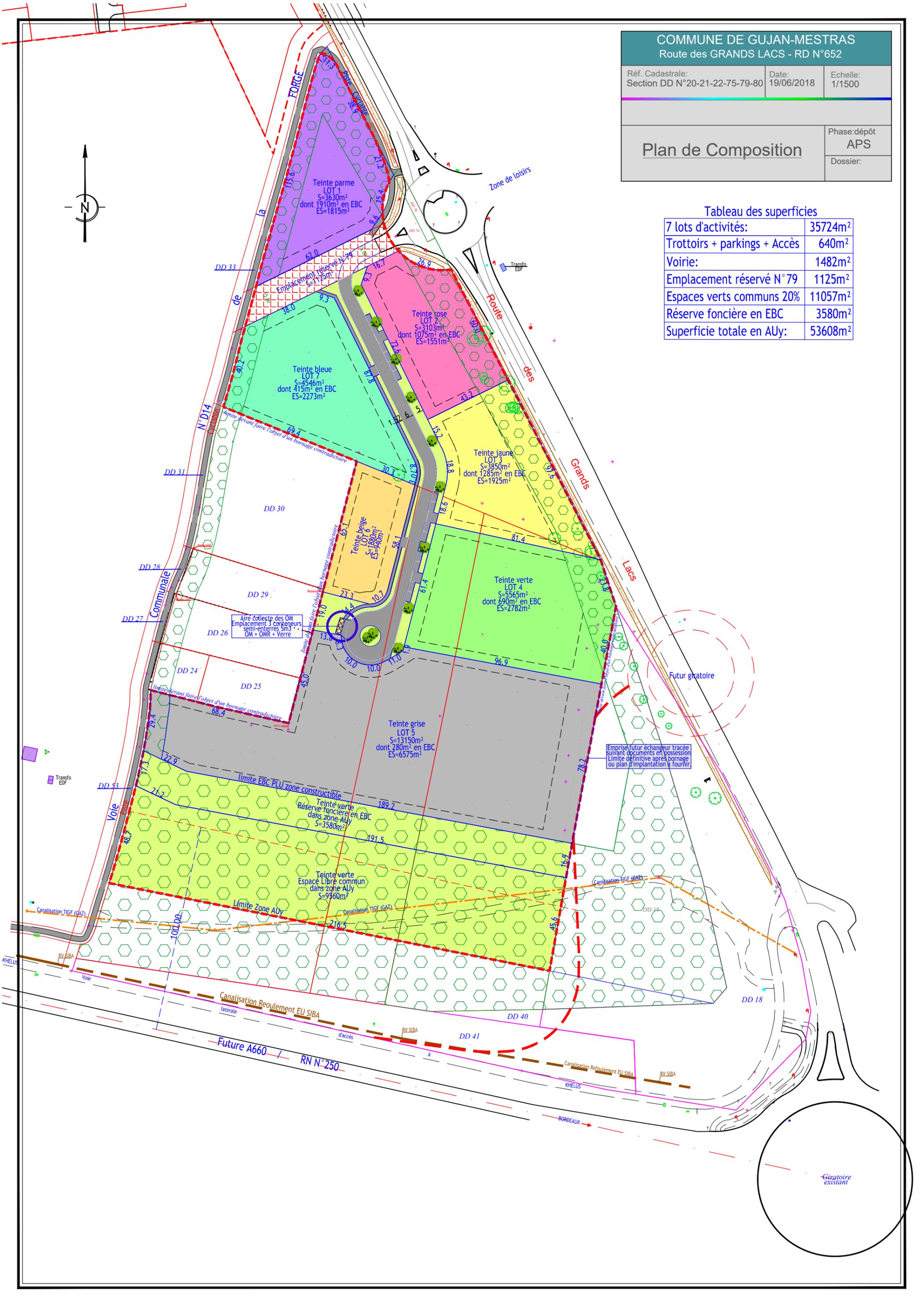
Echelle:  
1/1500

Plan de Composition

Phase:dépôt  
APS  
Dossier:

Tableau des superficies

7 lots d'activités:	35724m <sup>2</sup>
Trottoirs + parkings + Accès	640m <sup>2</sup>
Voirie:	1482m <sup>2</sup>
Emplacement réservé N° 79	1125m <sup>2</sup>
Espaces verts communs 20%	11057m <sup>2</sup>
Réserve foncière en EBC	3580m <sup>2</sup>
Superficie totale en AUy:	53608m <sup>2</sup>



Emprise futur échangeur tracée  
suivant documents en possession  
Limite définitive après bornage  
ou plan d'implantation à fournir

Giratoire  
existant

# PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 21 juin 2018









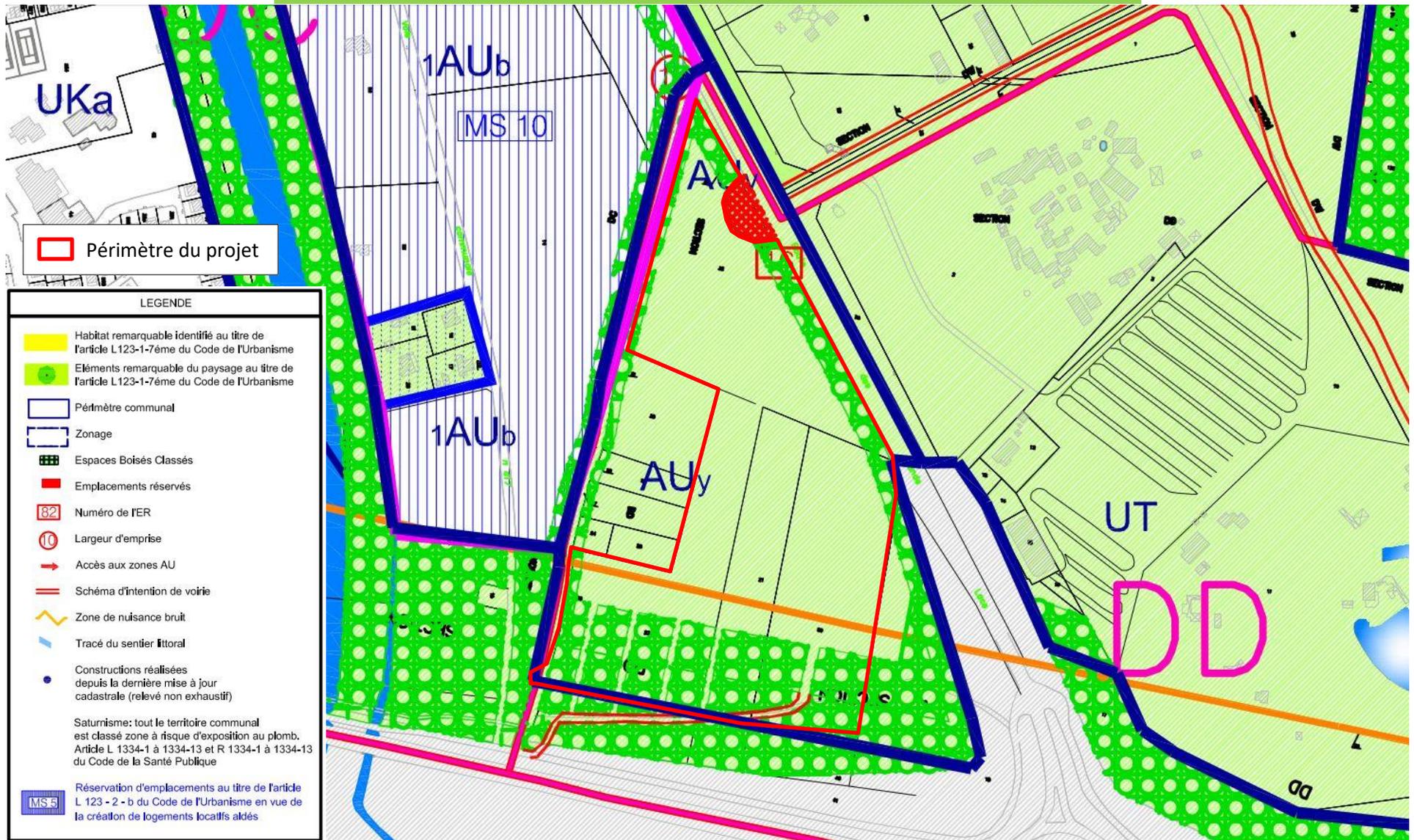








# EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS



# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DU SECTEUR DE LA HUME

PLU de Gujan-Mestras  
Orientations d'aménagement et de programmation



## SECTEUR DE LA HUME



- |   |   |   |                                       |
|---|---|---|---------------------------------------|
|  | Logements collectifs                        |  | Abords plantés                        |
|  | Logements individuels purs                  |  | Ecran paysager                        |
|  | Commerces, bureaux, hôtellerie, équipements |  | Espaces partagés                      |
|  | Principes de desserte                       |  | Espaces verts                         |
|  | Stationnements collectifs                   |  | Liaisons douces                       |
|  | Boisements à conserver                      |  | Sécurisation du croisement            |
|  | Principes de plantation                     |  | Emprise du futur échangeur de la Hume |



Périmètre de la zone projet

Périmètre d'étude élargi

### Habitats (Code CORINE BIOTOPES)

31.23 Jeune fourré de Bruyère à balais

31.8 Fourré à Arbousier

31.8 x 38.2 Fourré mixte x Lande à Avoine de Thore

31.85 x 31.8 Fourré à Ajonc x Fourré à Arbousier

41.5 x 31.23 Chênaie acidiphile x Fourré de Bruyère à balais

41.5 x 31.86 Chênaie acidiphile x Lande à Fougère

42.813 x 31.23 Boisement de Pin maritime x Fourré à Bruyère à balais

42.813 x 31.23 Plantation éparse de jeunes Pins maritimes x Fourré à Bruyère à balais

42.813 x 31.8 Boisement de Pin maritime x Fourré mixte

42.813 x 31.8 Plantation dense de Pins maritimes âgés x Fourré à Arbousier

42.813 x 31.8 Plantation éparse de jeunes Pins maritimes x Fourré mixte

84.1 Alignement de Chêne pédonculé

87.2 Pelouse rudérale

Chemin

35.2 Pelouse siliceuse

31.85 Fourré à Ajonc

31.8 x 31.23 Fourré mixte x Lande atlantique

31.831 Roncier

42.813 x 31.2411 Plantation de Pins maritimes âgés x Lande à Erica et Cistus

85.3 Jardin

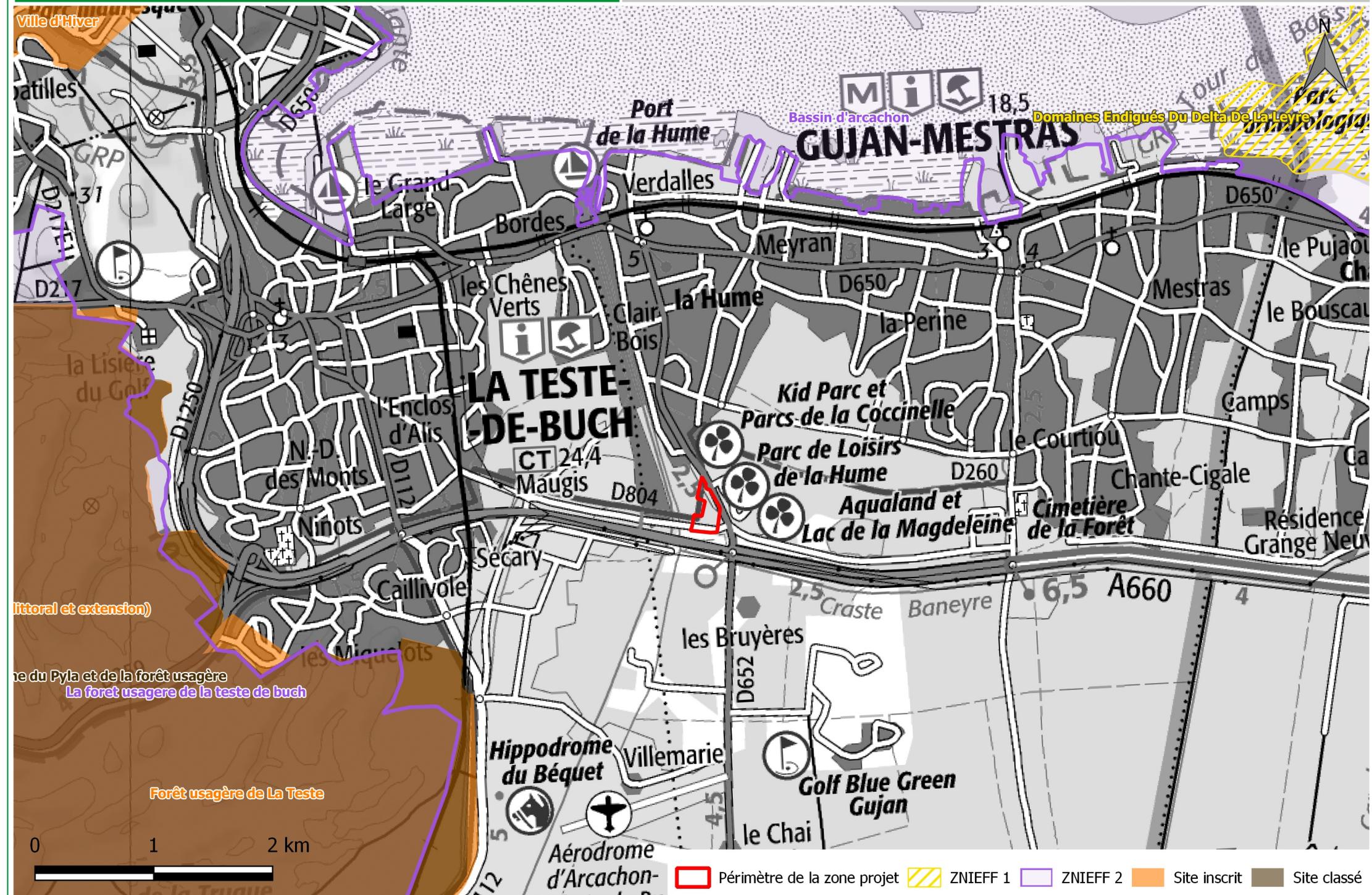
89.22 Fossés temporaires

# Cartographie des Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement  
B3L SAS  
Commune de GUJAN-MESTRAS (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 05/07/2018

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



— Périimètre de la zone projet    ▨ ZNIEFF 1    ▮ ZNIEFF 2    ■ Site inscrit    ■ Site classé



COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Inventaire floristique et faunistique

Diagnostic Zones Humides

21 juin 2018 - Eté

## **I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE**

### ***1.1. Flore***

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de GUJAN-MESTRAS (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 18 habitats définis par l'étude de la végétation :

N°	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
<b>Périmètre d'étude strict</b>				
1	Jeune fourré de Bruyère à balais	31.23	/	NON
2	Fourré à Arbousier	31.8	/	NON
3	Fourré mixte x Lande à Avoine de Thore	31.8 x 38.2	/	NON
4	Fourré à Ajonc x Fourré à Arbousier	31.85 x 31.8	/	NON
5	Chênaie acidiphile x Fourré à Bruyère à balais	41.5 x 31.23	/	NON
6	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	/	NON
7	Boisement de Pin maritime x Fourré à Bruyère à balais	42.813 x 31.23	/	NON
8	Plantation éparses de jeunes Pins maritimes x Fourré à Bruyère à balais	42.813 x 31.23	/	NON
9	Boisement de Pin maritime x Fourré mixte	42.813 x 31.8	/	NON
10	Plantation éparses de jeunes Pins maritimes x Fourré mixte	42.813 x 31.8	/	NON
11	Plantation dense de Pins maritimes âgés x Fourré à Arbousier	42.813 x 31.8	/	NON
12	Alignement de Chêne pédonculé	84.1	/	NON
13	Pelouse rudérale	87.2	/	NON
14	Fossé temporaire	89.22	/	NON
<b>Périmètre d'étude élargi</b>				
15	Fourré mixte x Lande atlantique	31.8 x 31.23	/	NON
16	Roncier	31.831	/	NON
17	Fourré à Ajonc	31.85	/	NON
18	Plantation de Pins maritimes âgés x Lande à Erica et Cistus	42.813 x 31.2411	4030-4	NON

➤ Jeune fourré de Bruyère à balais

<b>Jeune fourré de Bruyère à balais</b>		Code CB :	31.23
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	Ce fourré se retrouve enclavé dans les pinèdes au Sud du terrain.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
La formation, relativement basse (~1m20), est composée d'une strate arbustive relativement dense dominée par la Bruyère à balais, tandis qu'au sol le recouvrement plus épars est constitué principalement de Bruyère cendrée et de Callune.			

➤ Fourré à Arbousier

<b>Fourré à Arbousier</b>		Code CB :	31.8
		Code N2000 :	-
		Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE		
	L'habitat suivant se situe à l'Ouest du terrain au-dessus du décroché parcellaire.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT			
Il est assez hétérogène, en effet, il est très dense en Arbousier et haut (plus de 3 m) le long du boisement âgé de Pin à l'Est, tandis qu'il est plus épars et bas (~2 m) sur le patch au Nord.			

➤ **Fourré mixte x Lande à Avoine de Thore**

<b>Fourré mixte x Lande à Avoine de Thore</b>		<b>Code CB :</b> 31.8 x 38.2
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
	Cette formation se retrouve dans la moitié Nord du terrain, à l'Est sur un patch de taille relativement réduite.	
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
La strate arbustive est comme, on la retrouve dans d'autres habitats, un mélange épars d'Ajonc d'Europe, d'Arbousier et de Bruyère à balais. Au sol, le couvert herbacé est dominé par l'Avoine de Thore, accompagnée en moindre proportion de Bruyère cendrée et de Callune.		

➤ **Fourré à Ajonc x Fourré à Arbousier**

<b>Fourré à Ajonc x Fourré à Arbousier</b>		<b>Code CB :</b> 31.85 x 31.8
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
	Cet habitat occupe une grande partie de la moitié Nord du terrain.	
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
La formation est relativement basse. Elle est piquetée de quelques Chênes pédonculés à la strate arborée. Tandis que l'étage arbustif, particulièrement dense forme un fourré épineux dominé par l'Ajonc d'Europe, accompagné en moindre proportion de jeunes Arbousiers et de Bruyère à balais.		

➤ **Chênaie acidiphile x Fourré à Bruyère à balais**

<b>Chênaie acidiphile x Fourré à Bruyère à balais</b>		<b>Code CB :</b> 41.5 x 31.23
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
	Cette formation se retrouve sur deux patchs sur le site de projet, l'un au niveau de la point au Nord et l'autre plus au Sud en limite ouest du périmètre.	
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
On y retrouve une strate arborée constituée de Chênes pédonculés et de quelques Pins maritimes. Une strate arbustive très dense composée de Bruyère à balais, d'Ajonc d'Europe et en moindre proportion d'Aubépine à un style, de jeunes Chênes pédonculés, de Pin maritime et de Ronce.		

➤ **Chênaie acidiphile x Lande à Fougère**

<b>Chênaie acidiphile x Lande à Fougère</b>		<b>Code CB :</b> 41.5 x 31.86
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
	Cet habitat occupe deux petites zones au Sud du terrain.	
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
Cette formation est constituée de trois strates relativement denses. L'arborée est assez homogène et est dominée par le Chêne pédonculé. L'arbustive, plus mixte, est constituée principalement de Ronce commune, d'Ajonc d'Europe et de Bruyère à balais. Enfin, le couvert herbacé est typique d'une lande à Fougère aigle, et ne compte que quelques autres espèces comme la Bruyère cendrée, la Callune et la Garance voyageuse.		

➤ **Boisement de Pin maritime x Fourré à Bruyère à balais**

<b>Boisement de Pin maritime x Fourré à Bruyère à balais</b>		Code CB : 42.813 x 31.23
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	Cette pinède occupe une grande partie de la moitié Sud du terrain, sur plusieurs zones distinctes.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
On y retrouve une strate arborée composée exclusivement de Pins maritimes âgés de 25-30 ans, un étage arbustif très dense dominé par la Bruyère à balais et l'Ajonc d'Europe, piqueté de quelques Chênes ou Arbousiers.		

➤ **Plantation éparse de jeunes Pins maritimes x Fourré à Bruyère à balais**

<b>Plantation éparse de jeunes Pins maritimes x Fourré à Bruyère à balais</b>		Code CB : 42.813 x 31.23
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	L'habitat suivant se retrouve sur 2 patches de taille moyenne dans la moitié Sud du terrain.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Il est composé d'une pinède éparse à la strate arborée, d'un étage arbustif très dense dominé par la Bruyère à balais, le Pin maritime et l'Arbousier et d'un couvert herbacé assez fourni constitué principalement de Bruyère cendrée et de Callune.		

➤ Boisement de Pin maritime x Fourré mixte

<b>Boisement de Pin maritime x Fourré mixte</b>	Code CB :	42.813 x 31.8
	Code N2000 :	-
	Zone humide :	NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
	Cette formation occupe une bande le long du chemin au Sud du terrain.	
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
Elle est composée de Pin maritime aux strates arborée et arbustive accompagné en moindre proportion de Bruyère à balais, d'Ajonc d'Europe et de jeunes Chênes pédonculés. Au sol, le couvert est plus épars et est dominé par la Bruyère cendrée et la Callune.		

➤ Plantation éparse de jeunes Pins maritimes x Fourré mixte

<b>Plantation éparse de jeunes Pins maritimes x Fourré mixte</b>	Code CB :	42.813 x 31.8
	Code N2000 :	
	Zone humide :	NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
	Cet habitat longe le périmètre de projet à l'Ouest sur une bande de taille moyenne.	
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
La formation se caractérise par une strate arbustive très dense composée de jeunes Pins maritimes (parfois piquetée par quelques individus plus âgés constituant l'étage arboré), elle est également composée à plus faible hauteur de Bruyère à balais, d'Arbousier et d'Ajonc d'Europe. Tandis qu'au sol, on retrouve principalement une lande basse clairsemée de Bruyère cendrée et de Callune.		

➤ Plantation dense de Pins maritimes âgés x Fourré à Arbousier

<b>Plantation dense de Pins maritimes âgés x Fourré à Arbousier</b>		<b>Code CB :</b> 42.813 x 31.8
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
<p>Cette formation se situe au Nord du décroché cadastral du périmètre de projet, sur une fine frange.</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
<p>L'habitat est composé de strates distinctes très homogènes. En effet, l'arborée est composée exclusivement de Pins maritimes âgés de plus de 30 ans, l'arbustive est très largement dominée par l'Arbousier qui forme un fourré très dense relativement haut, et l'herbacée, quasiment inexistante, est composée de jeunes Chênes pédonculés.</p>		

➤ Alignement de Chêne pédonculé

<b>Alignement de Chêne pédonculé</b>		<b>Code CB :</b> 84.1
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
<p>Cet alignement se retrouve le long de la limite Nord du terrain.</p>		
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
<p>Il est composé de Chênes pédonculés d'âges variables plus ou moins espacés. Tandis qu'à la strate arbustive on retrouve un fourré mixte d'Arbousier, de Ronce commune, de Bruyère à balais et de Chêne pédonculé. Et au sol, ce sont l'Avoine de Thore, la Bruyère cendrée, la Callune et l'Agrostis sétacée qui se partagent le recouvrement.</p>		

➤ Pelouse rudérale

<b>Pelouse rudérale</b>		<b>Code CB :</b> 87.2
		<b>Code N2000 :</b> -
		<b>Zone humide :</b> NON
	<b>LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE</b>	
Cette pelouse occupe les bords du chemin récemment créé au Nord du terrain.		
<b>DESCRIPTION DE L'HABITAT</b>		
On y retrouve une couverture herbacée assez dense composée de Renouée persicaire, de Trèfle blanc, des prés et douteux, de Chénopode blanc et de Plantain lancéolé et à corne-de-cerf.		

➤ Fossés temporaires

Un fossé longe le terrain du projet le long de la route des Lacs. Il était à sec au moment de l'investigation de terrain (21/06/2018). Il présente des berges peu encaissées et est végétalisé, principalement par des plantes rudérales sur toute sa longueur.



Photographies du fossé (Source : ENVOLIS, 2018)

## I.2. Faune

L'investigation de terrain a été effectuée le 21 juin 2018, en été, une période plutôt favorable à l'observation de la faune.

### ➤ Avifaune

25 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol. Les espèces recensées sont listées au sein du tableau de synthèse suivant.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Nom français	Nom latin	Annexe 1				
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	LC	LC
<b>Faucon crécerelle</b>	<b><i>Falco tinnunculus</i></b>	/	<b>Annexe II</b>	<b>X</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
<b>Hirondelle rustique</b>	<b><i>Hirundo rustica</i></b>	/	<b>Annexe II</b>	<b>X</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	/	Annexe II et III	X	LC	LC
<b>Milan noir</b>	<b><i>Milvus migrans</i></b>	<b>Annexe I</b>	<b>/</b>	<b>X</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC	LC

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

La plupart de ces espèces sont largement répandues sur le territoire et peuvent être fréquemment observées. Pour autant, elles sont quasiment toutes protégées au niveau national.

Une espèce quasi-menacée d'avifaune a été recensée lors de l'investigation et niche certainement sur le site du projet (contact avec une jeune nichée), il s'agit du **Faucon crécerelle**. Il figure sous un statut « **NT** » (Quasi-menacé) au sein de la Liste rouge des

oiseaux nicheurs de France et sous un statut « **LC** » (Préoccupation mineure) au sein de la Liste rouge mondiale de l’UICN. Cinq individus (trois jeunes et deux adultes) ont été observés sur le site dans les jeunes pins, toutefois aucun nid n’a été retrouvé. Les habitats présents sur site permettent la reproduction et l’alimentation de cette espèce. L’un des adultes était d’ailleurs en train de consommer un moineau domestique lors de l’investigation.

Deux autres espèces ont un statut biologique national préoccupant ou une protection communautaire, il s’agit :

- **du Milan noir (*Milvus migrans*)**, inscrit à l’annexe I de la Directive Oiseaux. Il a été observé en survol au-dessus des pinèdes au Nord du site. Cette espèce ne trouve potentiellement pas de conditions propices pour nicher sur le terrain à aménager. En effet, elle affectionne les Pins maritimes âgés pour faire son nid et les seuls présents sur la zone projet sont près de la route, ce qui créé une nuisance pour l’espèce.
- **et de l’Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)**, inscrite à l’annexe II de la Convention de Berne et considérée « **NT** » (**Quasi-menacée**) à l’échelle nationale et régionale. Plusieurs individus ont été contactés en vol au-dessus du site en activité de chasse, mais encore une fois, le site ne propose pas d’habitats propices à la nidification de cette espèce qui utilise des édifices artificiels pour construire ses nids.

### ➤ Mammifères

Aucune observation directe de mammifères n’a pu être effectuée. Cependant, des traces de présence de Lapin de Garenne et d’écureuil roux ont été détectées sur site.

Mammifères		Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	/	/	/	NT
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC

Il s’agit d’espèces communes de milieux ouverts, largement répandues sur le territoire national, régional et local. Aucune de ces espèces n’est d’intérêt patrimonial. L’écureuil dispose d’une protection nationale et le Lapin de Garennes est classé NT (Quasi-menacé). Les milieux qui composent le site d’étude sont également susceptibles de renfermer des espèces communes de passage telles que le chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le blaireau européen (*Meles meles*), les mulots (*Apodemus* spp.), etc.

### ➤ Reptiles et amphibiens

L’investigation de terrain a révélé la présence d’une espèce de reptiles.

Nom français	Nom latin	Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles et amphibiens de France	Liste rouge des reptiles et amphibiens d'Europe
<b>Reptiles</b>						
<b>Lézard des murailles</b>	<b><i>Podarcis muralis</i></b>	<b>Annexe IV</b>	<b>Annexe II</b>	<b>Art.2</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est une espèce commune, ubiquiste, qui apprécie les terrains chauds et secs, mais dont l'amplitude écologique permet de l'observer au sein d'une multitude d'habitats : rochers, gravières, vieux bâtiments, litières végétales ou encore bordures de chemins ensoleillés.

Bien qu'il ait une forte représentativité, il bénéficie tout de même d'une protection nationale et d'une inscription au sein de l'annexe IV de la Directive Habitats.

Le terrain très sec, n'est pas favorable aux amphibiens et les fossés étaient en assec lors de l'investigation.

### ➤ Entomofaune

5 espèces de Lépidoptères ont été contactées lors de la prospection de terrain. Cette diversité assez faible est cohérente car les habitats majoritairement fermés sont peu favorables à l'entomofaune. Ceux-ci ont d'ailleurs été observés principalement en lisière et sur les chemins.

Nom français	Nom latin	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des espèces de France	Liste rouge européenne de l'IUCN
<b>Lépidoptères - Rhopalocères</b>						
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	/	/	/	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	/	/	LC	LC
Piérie de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	/	/	/	LC	LC
Piérie de la rave	<i>Pieris rapae</i>	/	/	/	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC	LC

## II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

### II.1. Zonages réglementaires

#### ➤ SDAGE Adour-Garonne

Le site est concerné par le **SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 »**, approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Dans le cadre de l'orientation **D38 : Cartographier les zones humides**, une cartographie des zones humides élémentaires du Bassin Adour-Garonne a été établie par la compilation des inventaires de terrain réalisés sur le territoire du SDAGE.

Les zones humides ainsi diagnostiquées fournissent une **couche informative** dont les objectifs sont les suivants :

- évaluer l'état de la connaissance des zones humides sur le Bassin Adour Garonne ;
- évaluer l'évolution dans le temps de ces zones ;
- alerter sur l'existence des zones dans le cadre de projets d'aménagement ;
- planifier les opérations d'inventaire pour compléter l'état de la connaissance.



Zones humides du SDAGE Adour-Garonne (Source : SIEAG)

**En ce qui concerne le projet situé sur la commune de GUJAN-MESTRAS (33), le périmètre n'est pas concerné par les zones humides élémentaires inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 (en bleu ci-dessus).**

**Rappelons que ce zonage ne possède qu'une portée informative et ne prévaut pas sur un diagnostic zones humides conduit selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, article 1<sup>er</sup>), la circulaire du 18 janvier 2010 ainsi que la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017.**

➤ **SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »**

La commune de GUJAN-MESTRAS (33) est concernée par le **SAGE « Etangs littoraux de Born et de Buch »**, **actuellement mis en œuvre**, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 23 mars 2007. Ce SAGE a également été approuvé par arrêté d'approbation en date du 28 juin 2016. Une cartographie des zones humides effective est consultable et a été établie au niveau de l'ensemble du périmètre du SAGE.

A noter que cette délimitation ne possède pas de portée réglementaire mais uniquement informative.



**Enveloppe territoriale des principales zones humides du SAGE " Etangs Littoraux Born et buch "**  
**" (Source : Syndicat mixte du Bassin versant des Lacs du Born, 2018)**

**Le terrain d'étude n'est pas inclus au sein de l'une des zones humides effectives (ZHE) du SAGE « Etangs littoraux de Born et de Buch.**

## II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 21 juin 2018, plusieurs habitats composent ce site d'étude et aucun n'est considéré comme un habitat hygrophile.

**Tableau I : Présentation des habitats recensés sur le site d'étude**

N°	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
<b>Périmètre d'étude strict</b>				
1	Jeune fourré de Bruyère à balais	31,23	/	NON
2	Fourré à Arbousier	31,8	/	NON
3	Fourré mixte x Lande à Avoine de Thore	31.8 x 38.2	/	NON
4	Fourré à Ajonc x Fourré à Arbousier	31.85 x 31.8	/	NON
5	Chênaie acidiphile x Fourré à Bruyère à balais	41.5 x 31.23	/	NON
6	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	/	NON
7	Boisement de Pin maritime x Fourré à Bruyère à balais	42.813 x 31.23	/	NON
8	Plantation éparses de jeunes Pins maritimes x Fourré à Bruyère à balais	42.813 x 31.23	/	NON
9	Boisement de Pin maritime x Fourré mixte	42.813 x 31.8	/	NON
10	Plantation éparses de jeunes Pins maritimes x Fourré mixte	42.813 x 31.8	/	NON
11	Plantation dense de Pins maritimes âgés x Fourré à Arbousier	42.813 x 31.8	/	NON
12	Alignement de Chêne pédonculé	84,1	/	NON
13	Pelouse rudérale	87,2	/	NON
14	Fossé temporaire	89,22	/	NON

D'après le tableau présenté précédemment, **les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné qu'aucune des espèces dominantes de chaque habitat n'est considérée comme caractéristique de zones humides** (Annexe II de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

**Le critère floristique n'a pas mis en évidence de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.**

### II.3. Critère pédologique

Les investigations de terrain ont été menées le 21 Juin 2018 comme suit :

- 10 sondages de sols à la pelle mécanique, descendus entre 1,70 m/TN et 2,10 m/TN ;



**Implantation des sondages**

Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée. La synthèse des observations figure ci-après :

**Tableau II : Synthèse des traits hydromorphiques dans les sondages**

Sondage	Traits réductiques <0,5m	Traits réductiques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxiques <0,25m	Traits rédoxiques <0,50m	Matière organique	Nappe	Zone Humide
S1	non	non	non	non	non	1,75 m/TN	non
S2	non	non	non	non	non	1,60 m/TN	non
S3	non	non	non	non	non	1,40 m/TN	non
S4	non	non	non	non	non	1,20 m/TN	non
S5	non	non	non	non	non	1,40 m/TN	non
S6	non	non	non	non	non	1,40 m/TN	non
S7	non	non	non	non	non	1,70 m/TN	non
S8	non	non	non	non	non	1,65 m/TN	non
S9	non	non	non	non	non	1,45 m/TN	non
S10	non	non	non	non	non	1,70 m/TN	non

**Le critère pédologique n'a pas mis en évidence de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.**

### III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

#### III.1. Contexte pédologique

Les sondages de sol ont mis en évidence les horizons pédologiques suivants sur le terrain d'étude :

- **Litière végétale** mal décomposée sableuse sur 5 à 10 cm d'épaisseur,
- **Horizons sableux** gris / blanchâtre sur 40 cm à 1,65 m,
- **Alios plus ou moins induré** noir / brun sur 10 à 80 cm,
- **Sable fin à moyen** ocre / beige clair à blanchâtre à compter de 0,60 / 1,10 m/TN jusqu'au fond de fouille des fosses pédologiques.

**Ainsi, les sols sont homogènes à l'échelle des parcelles et des sondages : litière végétale – sables – alios – sables gris - blanchâtres et leur comportement hydrique est directement indexé sur leur structure.**

#### III.2. Niveau piézométrique

**Au jour de l'étude (21/06/2018, période des moyennes eaux), le toit de la nappe superficielle a été recoupé au droit de chacun des sondages. Ce jour-là, le toit de la nappe se situait à une profondeur variable comprise entre 1,20 m/TN et 1,75 m/TN.**

**En période de hautes eaux et d'après les traits hydromorphiques rencontrés, le niveau de la nappe superficielle est susceptible d'être moindre, de l'ordre de 0,50 m/TN (S7, S9) à 1,70 m/TN (S1)..**

**Ainsi, le niveau de la nappe est donc une contrainte d'aménagement des terrains en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales.**

#### III.3. Perméabilité

D'après les valeurs mesurées dans ces horizons et à faible profondeur, il ressort que les **perméabilités sont bonnes**, comprises entre  $1,10 \times 10^{-4}$  m/s et  $1,96 \times 10^{-4}$  m/s.

**L'infiltration des eaux pluviales dans le sol est donc possible, sous conditions.**

## IV. CONCLUSION

### *IV.1. Flore - Faune*

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein des Annexes de la Directive Habitats.

La grande majorité du site d'étude se caractérise par des plantations plus ou éparées de Pin maritime assez jeunes avec des fourrés épais mélangeant Ajonc d'Europe, Arbousier et Brande. Ces fourrés pourraient constituer des habitats de reproduction potentiels pour la Fauvette pitchou, oiseau menacé, assez commun en Aquitaine dans ce type de formation végétale. Plusieurs repasses de chants ont d'ailleurs été menées pour confirmer sa présence ou non. Toutefois, aucun individu n'a été contacté lors de l'investigation réalisée en période favorable à son observation. L'absence de l'espèce sur site est sûrement due à la proximité des routes et à l'abondance du tissu urbain qui enclave le terrain. Ces conditions effarouchent certainement l'espèce qui se trouve généralement loin des activités humaines. L'intérêt écologique de ces habitats est moyen au vu du cortège avifaunistique diversifié qu'il héberge.

Au jour de l'investigation (21 juin 2018), aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt patrimonial n'a été recensée, hormis le Milan noir, qui pour rappel ne niche pas sur site. Toutefois la prospection du site a été menée sur une seule période, et bien que celle-ci soit favorable à l'inventaire de beaucoup de taxons, elle ne permet pas un inventaire exhaustif.

L'avifaune représente le taxon le plus abondant sur site. Les espèces recensées sont communes et fréquentent les milieux forestiers du site ainsi que les boisements et fourrés présents aux alentours. La mise en place de l'aménagement ne perturbera pas le maintien des populations de ces espèces à long terme, qui pourront aisément migrer vers les habitats favorables aux alentours. C'est notamment le cas du Faucon crécerelle (nicheur certain sur site) qui pourra nidifier dans les boisements conservés (EBC) et se nourrir dans les espaces ouverts et urbains.

### *IV.2. Zones Humides*

**Le projet de lotissement d'activités n'est pas concerné par la problématique des zones humides.**

**D'après l'expertise Zones Humides menée par la société ENVOLIS via les critères floristiques et pédologiques, aucune zone humide n'a été recensée au sein de l'emprise du projet.**

# Mesures ERC relatives aux incidences du projet

## Projet de lotissement d'activités

Commune de GUJAN-MESTRAS (33)

---

### *Mesures d'évitement*

---

- Prise en compte des Espaces boisés classés présents tout autour du projet et mise en place d'une clôture lors de la phase chantier, pour protéger les individus arborés de ces espaces.

---

### *Mesures de réduction*

---

- Les travaux de défrichement seront réalisés durant la période la moins défavorable à la faune et en dehors des périodes de reproduction. La fenêtre d'opération la plus favorable pour le chantier de défrichement s'étale donc de septembre à février.
- Le défrichement sera réalisé de manière à laisser à la faune la possibilité de fuir vers les espaces naturels, c'est-à-dire selon une progression Sud-Est – Nord-Ouest.
- Interdiction de déverser des produits polluants à même le sol. Vérification de l'état des engins de chantier pour éviter toute pollution par les hydrocarbures.
- Gestion des déchets et acheminement vers les filières de traitement adaptées.
- Ravitaillement et maintenance des véhicules au sein d'aires étanches ou en dehors de la zone de chantier au sein d'aires adaptées.
- Respect des normes et de la législation concernant les nuisances sonores.